

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de maintenance d'exclusivité pour le logiciel PELEHAS

N° : VA_DEC2025_8

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité du droit d'usage des licences et d'évolution du logiciel PELEHAS, logiciel de gestion des demandes sociales et des logements sociaux, avec la Société A.F.I. (Agence Française Informatique) située à Lognes (77185), pour un montant annuel de 5 046,81€ TTC – durée du marché du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Imputation comptable : 6156 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.1.1 Politique du logement

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 2 janvier 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-207987A-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 7 janvier 2025